

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 03 septembre 2020
à 20 heures 00*

NOMBRE

Conseillers en exercice	15	L'an deux mille vingt, le trois septembre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame CURINA-PRILLIEUX Marlène, Maire.
Présents	15	
Votants	15	

Étaient présents : Mmes CAPLA Anna, PAUCET Nathalie, FABBRI Pascale, TACCONI Audrey
M. BOYER Sébastien, BENOIT Gilles, RICHARD-MAUPILLIER Frédéric, PARMENTELAT Alain, PINTO Marcel, BARBELIN Jérôme, SINTEFF Thierry, LANNO Jean-Christophe, BARTHELEMY Jean-Etienne, HUET Fabrice

Était(ent) excusé(s) :

Procuration :

Date de convocation : 25 août 2020

*Date d'affichage et de transmission à la
Préfecture : 07/09/2020*

OBJET N°07: INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Commission communale des impôts directs

Un scrutin a eu lieu, Frédéric RICHARD-MAUPILLIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Propose comme membres de la commission communale des impôts directs (CCID) : Marlène CURINA-PRILLIEUX, Gilles BENOIT, Nathalie PAUCET, Marcel PINTO, Frédéric RICHARD-

MAUPILLIER, Sébastien BOYER, Alain PARMENTALAT, Jean-Etienne BARTHELEMY, Fabrice HUET, Jérôme BARBELIN, Ana CAPLA, Pascale FABBRI, Jean-Christophe LANNO, Audrey TACCONI, Thierry SINTEFF, Sandro FABBRI, Fabienne CURINA-MAUPILLIER, Morgan PRILLIEUX, Lucien FEVRE, Lucette HETZEL, Denis SCHMITT, Jacqueline ARCHAMBAULT.

Adopté à l'unanimité

Le Maire,